



Analyse du questionnaire visant à recueillir la vision des élus locaux sur le ZAN

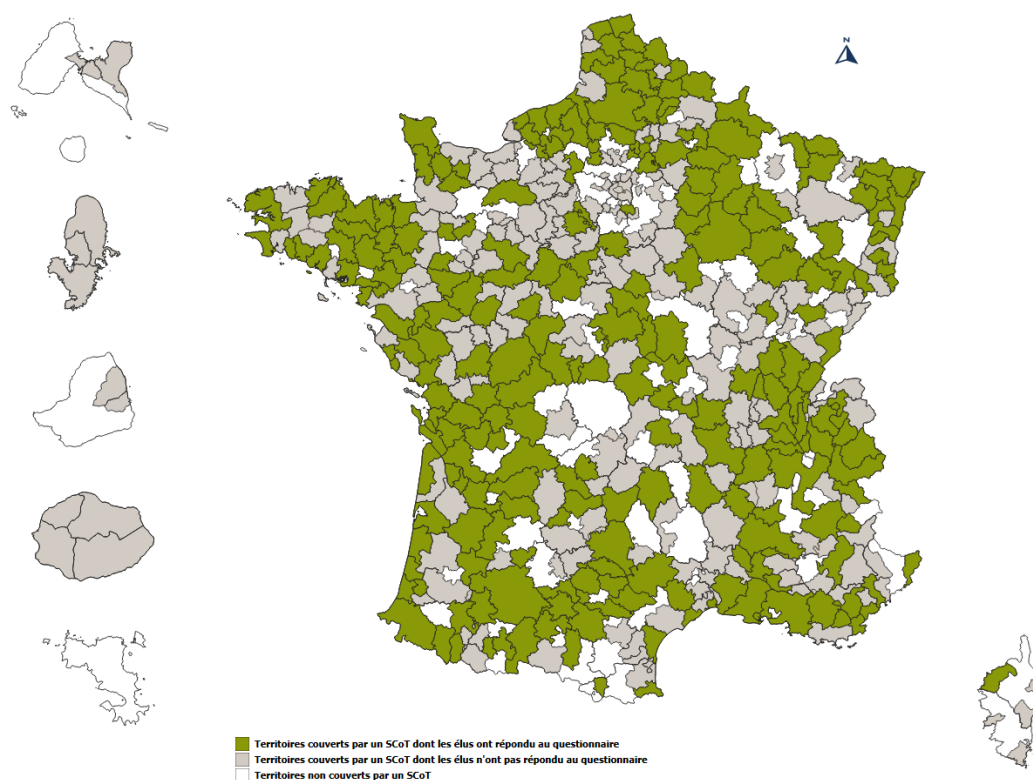
La Fédération des SCoT a mis en ligne un questionnaire entre le 29 mars et le 15 avril afin de recueillir la vision des élus locaux sur le Zéro Artificialisation Nette (ZAN). Au total, 1 615 élus représentatifs de l'ensemble du territoire* se sont mobilisés pour y participer. L'analyse des premiers résultats livre un aperçu de la manière dont le ZAN est appréhendé sur le terrain mais également des outils et du cadre territorial qu'ils privilégient pour en accompagner la mise en oeuvre

1. ECHANTILLON	2
2. CONTEXTE GENERAL	4
a. Principes ZAN et sobriété foncière	4
b. Le rôle du SCoT	5
c. Périmètres de SCoT	6
d. Obligation ou suppression des documents	6
3. LE ZAN	7
a. Points positifs du ZAN	7
b. Difficultés liées à l'application du ZAN	7
c. Démarrage de la mise en oeuvre du ZAN	8
d. Atteinte de l'objectif ZAN	9
e. Consommation d'ENAF ou artificialisation ?	9
f. Répartition du foncier / besoins	10
g. Garantie communale	10
h. Outils et moyens	11
i. Circulaire	12
j. Loi complémentaire ZAN ?	13
4. COMMENTAIRES LIBRES	14

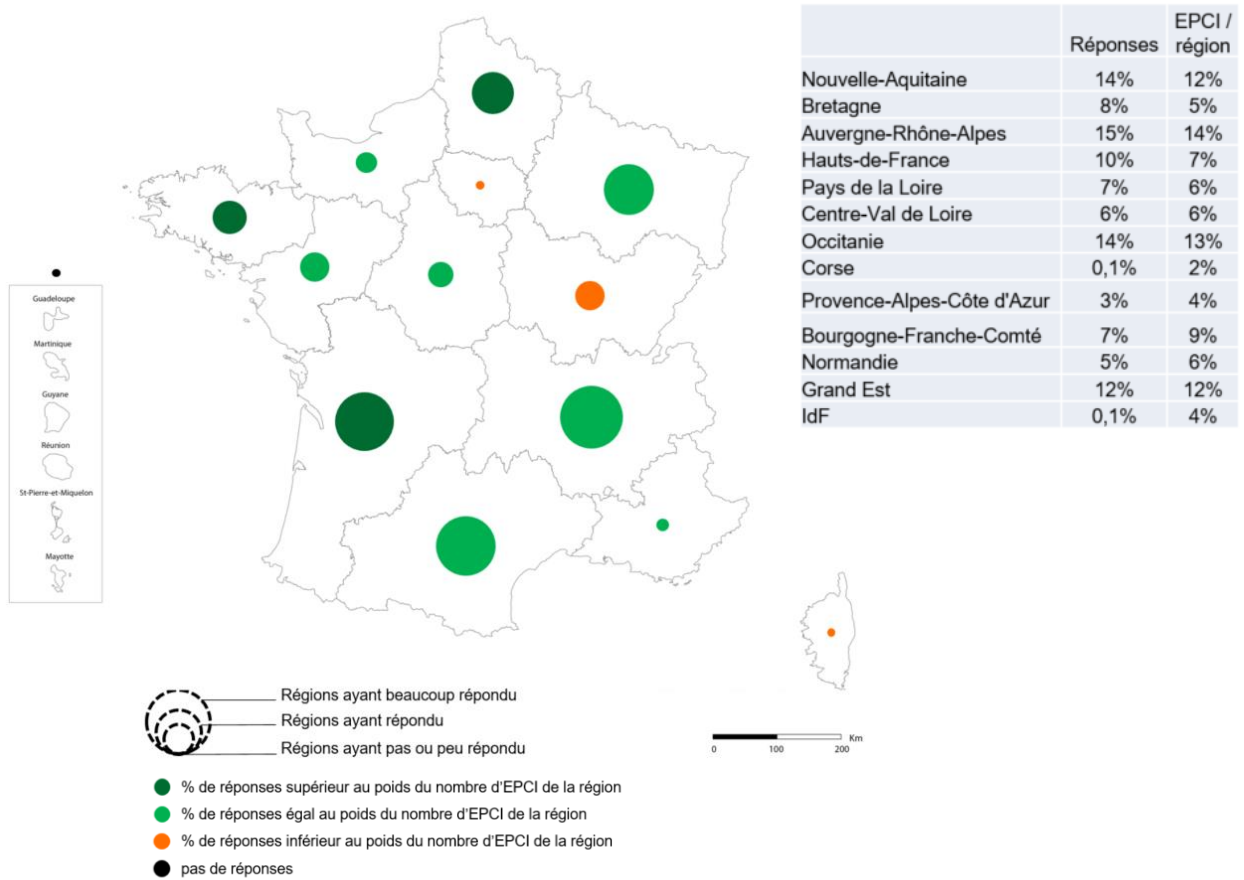
1. ECHANTILLON

- **58 % des SCoT** (dont PLUi valant SCoT) ont répondu (269/466)
- **38 % des intercommunalités** ont répondu (476/1253)
- Plus de 2/3 des élus ont une fonction au SCoT (Président 7%, VP 10% ou élu au comité syndical 52%) – 69%
- Près d'1/3 des élus ne siègent pas au SCoT ou n'ont pas de SCoT sur le territoire – 29% / 2% respectivement
- 117 Présidents d'intercommunalités (7% des répondants)
526 VP d'intercommunalités (33%)
717 élus conseillers communautaires (44%)
255 élus qui ne siègent pas à l'intercommunalité (16%)
- **1232 maires** répondants – 76 %

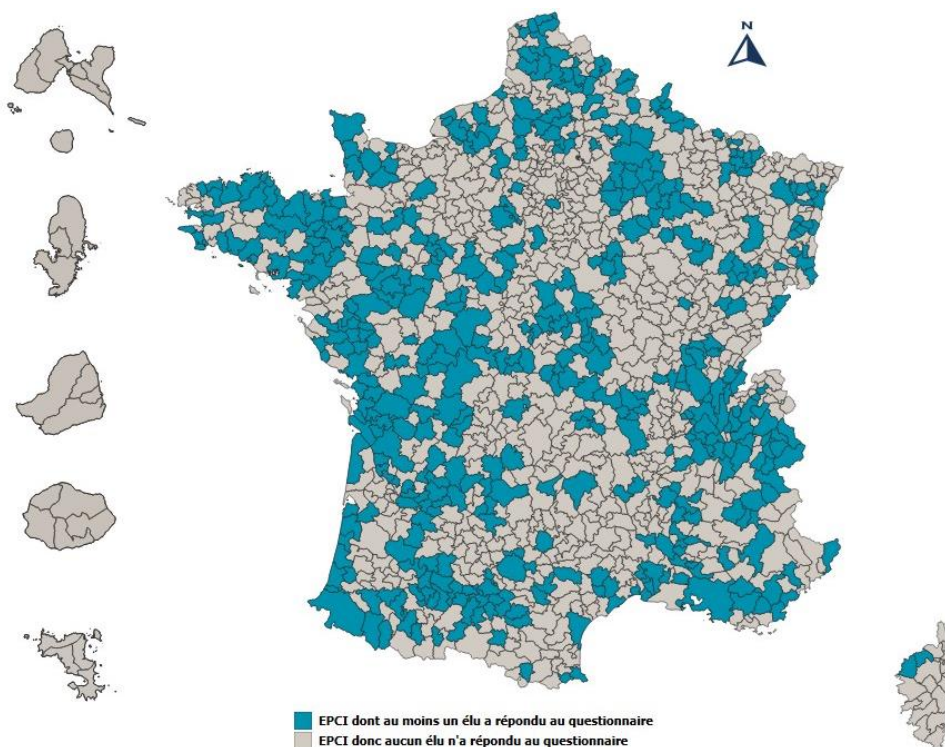
SCoT ayant répondu au questionnaire



Répartition régionale des réponses au questionnaire



Intercommunalités ayant répondu au questionnaire



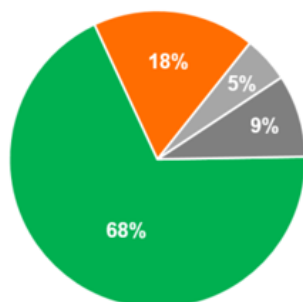
2. CONTEXTE GENERAL

a. Principes ZAN et sobriété foncière

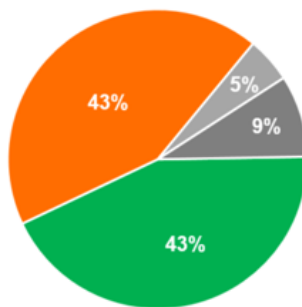
- Les élus partagent très majoritairement (70%) le principe de sobriété foncière et reconnaissent qu'ils ne peuvent pas faire face aux défis climatiques, écologiques, sociétaux, sans changer de modèles d'aménagement
- Ils sont en revanche beaucoup plus partagés sur la capacité des objectifs ZAN à répondre au défi des transitions.
- Sur les constats, qu'ils siègent ou non au SCoT, les élus partagent sensiblement les mêmes avis.

Vision nationale

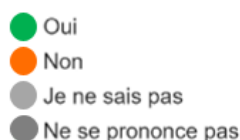
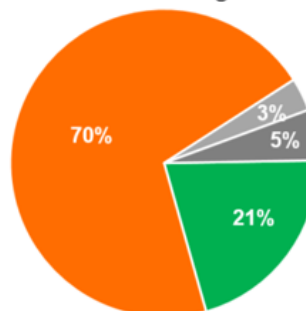
Souscrivez-vous au principe de sobriété foncière sur votre territoire ?



Le **principe du Zéro artificialisation nette (ZAN)** vous paraît-il nécessaire pour répondre au défi des transitions demain ?



Pensez-vous qu'il soit possible de répondre aux défis climatiques, écologiques, sociétaux (etc.) sans changer de modèles d'aménagement ?



Attention, les réponses des élus ni au SCoT ni à l'intercommunalité sont différentes : 56 % oui et 29 % non

Vision régionale

Souscrivez-vous au principe de sobriété foncière sur votre territoire ?

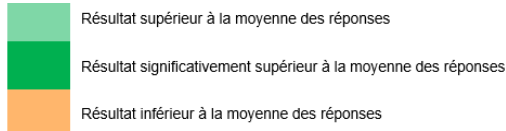
	Total	Nouvelle-Aquitaine	Bretagne	Auvergne-Rhône-Alpes	Hauts-de-France	Pays de la Loire	Centre-Val de Loire	Occitanie	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bourgogne-Franche-Comté	Normandie	Grand Est	Île-de-France	Corse
Oui	68%	66%	86%	72%	57%	83%	69%	65%	73%	58%	61%	65%	100%	100%
Non	18%	22%	8%	15%	18%	9%	19%	20%	16%	24%	15%	23%	0%	0%
Je ne sais pas	5%	3%	1%	6%	6%	2%	4%	7%	4%	8%	13%	4%	0%	0%
Ne se prononce pas	9%	9%	5%	7%	18%	6%	8%	8%	8%	10%	11%	9%	0%	0%

Le principe du Zéro artificialisation nette (ZAN) vous paraît-il nécessaire pour répondre au défi des transitions demain ?

	Total	Nouvelle-Aquitaine	Bretagne	Auvergne-Rhône-Alpes	Hauts-de-France	Pays de la Loire	Centre-Val de Loire	Occitanie	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bourgogne-Franche-Comté	Normandie	Grand Est	Île-de-France	Corse
Oui	43%	37%	62%	47%	32%	49%	41%	40%	39%	44%	48%	43%	50%	100%
Non	43%	49%	29%	39%	50%	45%	44%	45%	49%	42%	33%	45%	0%	0%
Je ne sais pas	5%	4%	3%	5%	4%	4%	7%	6%	0%	5%	9%	5%	0%	0%
Ne se prononce pas	9%	10%	6%	8%	13%	3%	8%	10%	12%	8%	11%	7%	50%	0%

Pensez-vous qu'il soit possible de répondre aux défis climatiques, écologiques, sociétaux sans changer de modèles d'aménagement ?

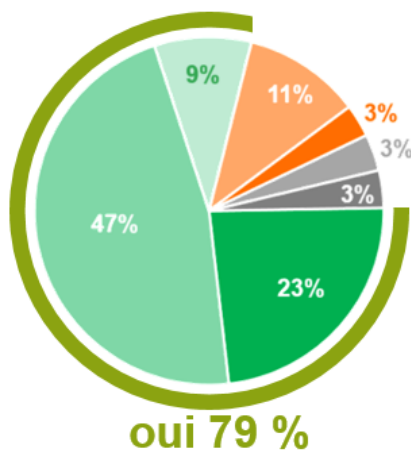
	Total	Nouvelle-Aquitaine	Bretagne	Auvergne-Rhône-Alpes	Hauts-de-France	Pays de la Loire	Centre-Val de Loire	Occitanie	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bourgogne-Franche-Comté	Normandie	Grand Est	Île-de-France	Corse
Oui	21%	20%	13%	17%	18%	24%	21%	23%	27%	27%	24%	24%	0%	0%
Non	70%	70%	83%	75%	69%	71%	70%	69%	67%	65%	61%	66%	100%	100%
Je ne sais pas	3%	5%	2%	4%	6%	2%	2%	3%	0%	1%	5%	5%	0%	0%
Ne se prononce pas	5%	4%	2%	4%	7%	3%	7%	6%	6%	7%	10%	6%	0%	0%



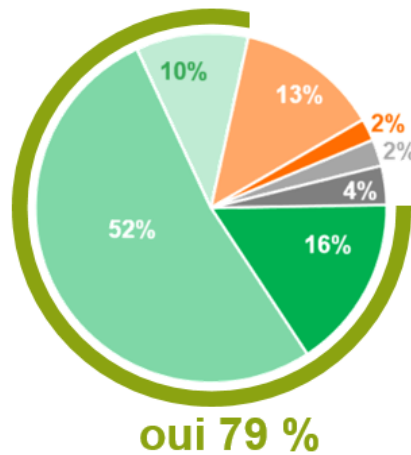
b. Le rôle du SCoT

- Près de 80% des élus répondants estiment que le SCoT est le bon vecteur pour définir la stratégie à 20 ans et mettre en cohérence les politiques publiques

Pour vous, le SCoT est-il le bon vecteur pour définir la **stratégie territoriale** à 20 ans ?



Pour vous, le SCoT est-il le bon vecteur pour **mettre en cohérence les politiques publiques** du territoire ?

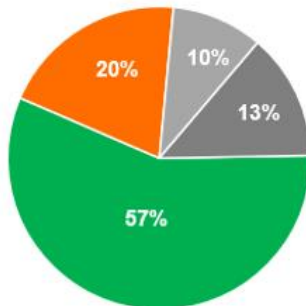


Réponses sensiblement identiques entre les élus de SCoT ou intercommunalités et les élus qui n'y siègent pas

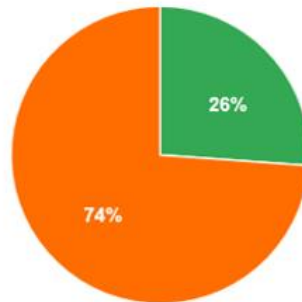


c. Périmètres de SCoT

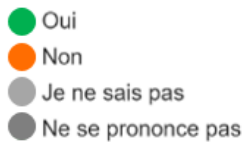
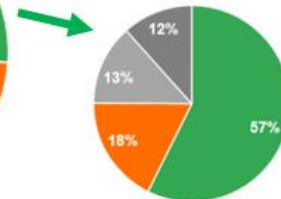
Pensez-vous que votre SCoT est sur le bon périmètre ?



Votre SCoT et votre PLUi sont-ils sur le même périmètre (mono EPCI) ?



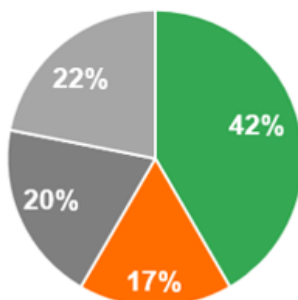
Si oui, vous paraît-il nécessaire de conserver les deux outils sur ce même périmètre ?



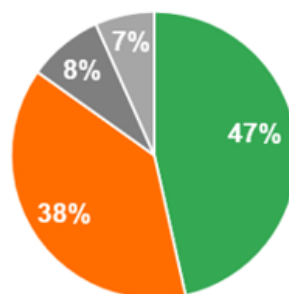
d. Obligation ou suppression des documents

- 42 % des élus répondants voudraient même voir le SCoT rendu obligatoire contre 17% qui ne le souhaitent pas
- 47 % des élus répondants souhaiteraient que les PLUi soient rendus obligatoires, en revanche ils sont 38 % à y être défavorables
- Près de la moitié des élus répondants voudraient voir disparaître les cartes communales (49%)

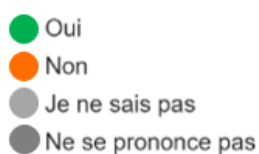
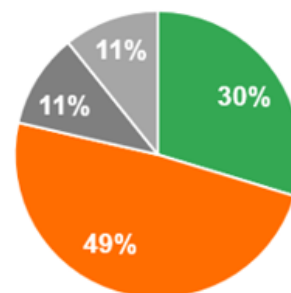
Faut-il rendre obligatoires les SCoT ?



Faut-il rendre obligatoires les PLUi ?



Faut-il conserver les cartes communales ?



Attention, les réponses des élus ni au SCoT ni à l'intercommunalité sont différentes : 39 % oui et 41 % non

Attention, les réponses des élus ni au SCoT ni à l'intercommunalité sont différentes : 48 % oui et 32 % non

3. LE ZAN

a. Points positifs du ZAN

- 64% des élus répondants estiment que la loi ZAN permet d'interroger ses pratiques d'aménagement
- de travailler à une stratégie foncière (43%)
- de renforcer la prise de conscience autour des enjeux fonciers (43%)
- de réfléchir à la manière de changer la trajectoire des territoires pour répondre aux transitions

Interroger ses pratiques d'aménagement	1031	64%
Travailler à une stratégie foncière	701	43%
Renforcer la prise de conscience autour des enjeux fonciers	699	43%
Mettre le partage du foncier au centre des discussions	569	35%
Montrer le rôle de l'aménagement du territoire dans la réponse aux transitions	560	35%
Faire le lien entre le dérèglement climatique et l'artificialisation	556	34%
Réfléchir à la manière de changer la trajectoire des territoires pour répondre aux transitions	534	33%
Arbitrer les projets vraiment stratégiques pour les territoires	477	30%
Faire entrer la question de la qualité des sols dans les réflexions	459	28%
Encourager la coopération et la mutualisation	456	28%
Mettre le foncier au service d'un projet de territoire	431	27%
Obliger les acteurs à se mettre rapidement autour de la table	378	23%
Marquer une ambition dans le projet politique territorial	334	21%
Doter les territoires d'observatoires	271	17%
Renforcer le dialogue public-privé	260	16%
Renforcer le dialogue politique à l'échelle des grands territoires	234	14%
Sortir de la logique de silo par politique sectorielle	176	11%
Aucun	115	7%

Compte tenu du nombre de réponses possibles, un taux de 30 % a été arbitrairement choisi comme significatif

b. Difficultés liées à l'application du ZAN

- La mise en œuvre de la loi ZAN ouvre à nouveau la fracture rural-urbain pour 61% des élus répondants.
- 46 % d'entre eux rencontrent des difficultés lors de la conciliation du ZAN avec l'économie
- 44% reprochent au ZAN d'inciter à parler de répartition d'enveloppe foncière avant de discuter du projet territorial.

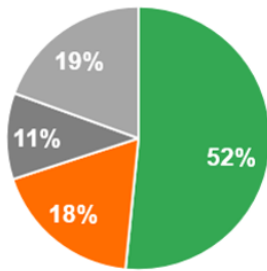
Ouvre à nouveau la fracture rural-urbain	992	61%
L'absence d'étude d'impact de la loi et pas de modèle économique	809	50%
Les difficultés à concilier ZAN et économie	741	46%
ncite à parler de répartition d'enveloppe foncière avant de discuter du projet territorial	712	44%
Créé de nouvelles tensions entre les élus et/ou avec les techniciens	686	42%
Une divergence forte entre les objectifs de la loi et l'attente des habitants	679	42%
Ouvre à nouveau ou conforte le sujet des concurrences entre territoires	677	42%
L'absence de prise en compte du travail en cours des territoires sur la sobriété foncière	600	37%
Le décompte des projets décidés antérieurement à la loi	594	37%
Le pilotage et le suivi très régulier de la consommation du foncier avec les outils existants reste compliqué	501	31%
Les contradictions entre la loi, les guides, les décrets et les circulaires (ZAC, 20 % dans les documents, photovoltaïque, etc)	495	31%
Des outils nationaux non stabilisés et qui ne permettront pas aux territoires de répondre aux exigences réglementaires	489	30%
La garantie de 1ha pour chaque commune	473	29%
Une prise en compte effective insuffisante des efforts passés dans la territorialisation des objectifs	466	29%
Les délais et temporalité trop courts	460	28%
Les difficultés à concilier ZAN et logements aidés de la loi SRU	448	28%
Des propositions des territoires pas entendues	438	27%
L'absence de financements, fiscalité, modèle économique adaptés	436	27%
Le choix de la période de référence dans la loi (2011-2021) alors qu'elle ne parait pas représentative	398	25%
Le télescopage du calendrier de mise en œuvre de la loi avec les municipales	390	24%
Le choix du vocabulaire et de la méthode de mise en oeuvre (approche quantitative, Zéro, limite, interdiction, etc.)	374	23%
Met en concurrence différentes politiques sectorielles	358	22%
L'inadaptation des outils opérationnels à la mise en œuvre du ZAN (délais notamment)	354	22%
Une disparité en terme d'ingénierie	319	20%
L'absence de référentiel de la valeur des sols pour aider à planifier	290	18%
Le manque de disponibilité de l'ingénierie des bureau d'études ou des agences d'urbanisme	274	17%
Une disparité de méthode	267	17%
Une double trajectoire (ENAF et lutte contre l'artificialisation) à construire avec des méthodes et des outils différents	266	16%
Le risque opérationnel et juridique lié à la gestion du foncier dédié aux grands projets	264	16%
Une enveloppe foncière consacrée aux grands projets d'envergure nationale et européenne insuffisante pour leur réalisation	258	16%
La possible mutualisation de cette garantie d'1ha uniquement à l'échelle intercommunale et pas du périmètre du SCoT	238	15%
L'absence de territorialisation à l'échelle nationale	233	14%
Une approche sur la qualité des sols limitée dans la mise en œuvre de la loi	221	14%
L'inadéquation entre le ZAN et les voies de recours disponibles pour tous les mécontents du ZAN	210	13%
Aucun	43	3%

Compte tenu du nombre de réponses possibles, un taux de 30 % a été arbitrairement choisi comme significatif

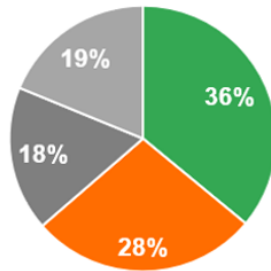
c. Démarrage de la mise en oeuvre du ZAN

- 52% jugent que le SCoT est le bon outil pour démarrer la mise en œuvre du ZAN, 18 % considèrent que non
- 36% estiment qu'il est possible de démarrer la mise en œuvre du ZAN directement dans le PLUi, 28% pensent le contraire
- 37% des élus répondants considèrent qu'il n'est pas possible de démarrer la mise en œuvre du ZAN directement dans le PLU ou la Carte communale

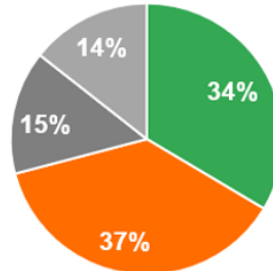
Le SCoT vous semble-t-il être le bon outil pour démarrer la mise en œuvre du ZAN ?



Vous semble-t-il possible de démarrer la mise en œuvre du ZAN directement dans le PLUi ?



Vous semble-t-il possible de démarrer la mise en œuvre du ZAN directement dans le PLU / carte communale ?



- Oui
- Non
- Je ne sais pas
- Ne se prononce pas

Attention, les réponses des élus ni au SCoT ni à l'intercommunalité sont différentes : 41 % oui et 26 % non

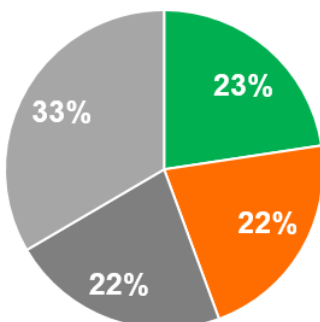
d. Atteinte de l'objectif ZAN

- Afin de répondre au ZAN sur leur territoire, 40% des élus répondant ont lancé la révision du SCoT, 27% celle du PLU(i), et les négociations politiques sont en cours pour 24% d'entre eux.

Quelles solutions avez-vous déjà mises en œuvre pour répondre au ZAN sur votre territoire aujourd'hui ?

La révision du SCoT est lancée	639	40%
La révision du PLU(i) est lancée	432	27%
Les négociations politiques sont en cours	385	24%
Une gouvernance a été mise en place avec les EPCI et communes	261	16%
Aucune	230	14%
Je ne sais pas	205	13%
La trajectoire ZAN est déjà votée /adoptée	86	5%

e. Consommation d'ENAF ou artificialisation ?

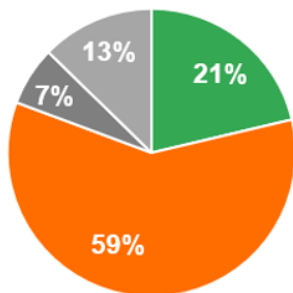


- Oui il faut parler d'artificialisation
- Non il faudrait rester sur les ENAF
- Ne se prononce pas
- Je ne sais pas

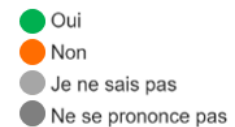
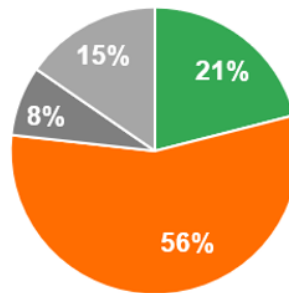
f. Répartition du foncier / besoins

- 60% des élus répondants pensent ne pas avoir assez de foncier disponible dans le cadre de la trajectoire ZAN pour répondre aux besoins de leur territoire (tous motifs confondus)
- 56% qui pensent ne pas avoir assez de foncier disponible pour répondre aux besoins de projets économiques (demandes en cours, besoins à venir)

Pensez-vous avoir suffisamment de foncier disponible dans le cadre de la trajectoire ZAN pour répondre à l'ensemble des besoins de votre territoire (tous motifs confondus : habitat, économie, équipements, services, infrastructures/ mobilité, énergies, etc.) ?



Pensez-vous avoir suffisamment de foncier disponible dans le cadre de la trajectoire ZAN pour répondre aux besoins de projets économiques (demandes en cours, besoins à venir) ?

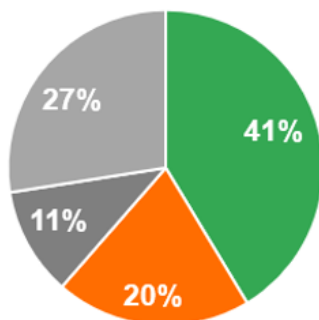


g. Garantie communale

- 41% des élus répondants estiment que la garantie communale déséquilibre ou va déséquilibrer la répartition des volumes de foncier des communes de leur territoire. 28% d'entre eux ne savent pas.
- 42% des élus répondants restent favorables au maintien de cette garantie communale pour toutes les communes de leur territoire ; 28% sont contre.

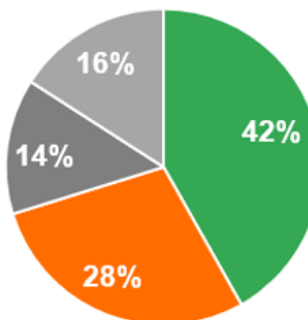
Vision nationale

La mise en œuvre de la garantie communale déséquilibre-t-elle ou va-t-elle déséquilibrer la répartition des volumes de foncier des communes de votre territoire ?

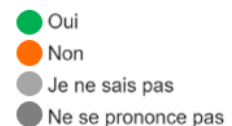


Attention, les réponses des élus ni au SCoT ni à l'intercommunalité sont différentes : 39 % ne sais pas et 31 % oui

Etes-vous favorable au maintien de cette garantie communale de 1ha pour toutes les communes de votre territoire ?



Attention, les réponses des élus ni au SCoT ni à l'intercommunalité sont différentes : 27 % ne sais pas



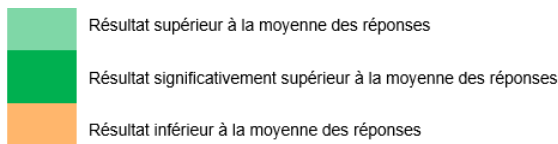
Vision régionale

La mise en œuvre de la garantie communale déséquilibre-t-elle ou va-t-elle déséquilibrer la répartition des volumes de foncier ?

	Total	Nouvelle-Aquitaine	Bretagne	Auvergne-Rhône-Alpes	Hauts-de-France	Pays de la Loire	Centre-Val de Loire	Occitanie	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bourgogne-Franche-Comté	Normandie	Grand Est	Île-de-France	Corse
Oui	41%	42%	39%	37%	53%	40%	33%	38%	22%	57%	48%	41%	0%	50%
Non	20%	16%	25%	18%	17%	24%	33%	20%	22%	18%	21%	18%	0%	50%
Je ne sais pas	11%	13%	12%	10%	8%	8%	9%	12%	22%	8%	6%	14%	100%	0%
Ne se prononce pas	27%	29%	24%	35%	23%	27%	24%	30%	35%	18%	25%	27%	0%	0%

Etes-vous favorable au maintien de cette garantie communale de 1ha pour toutes les communes de votre territoire ?

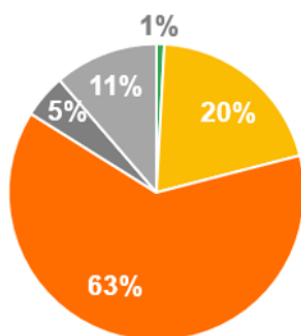
	Total	Nouvelle-Aquitaine	Bretagne	Auvergne-Rhône-Alpes	Hauts-de-France	Pays de la Loire	Centre-Val de Loire	Occitanie	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bourgogne-Franche-Comté	Normandie	Grand Est	Île-de-France	Corse
Oui	42%	40%	40%	41%	52%	42%	50%	40%	47%	36%	40%	41%	0%	0%
Non	28%	29%	32%	23%	21%	31%	24%	30%	16%	42%	34%	31%	0%	100%
Je ne sais pas	14%	15%	13%	16%	10%	11%	11%	14%	25%	11%	13%	14%	100%	0%
Ne se prononce pas	16%	16%	15%	21%	17%	16%	15%	17%	12%	10%	14%	14%	0%	0%



h. Outils et moyens

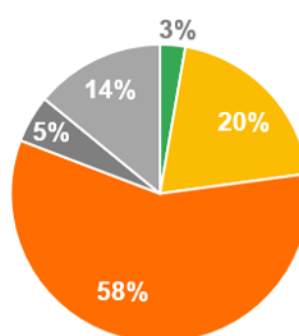
- Moins de 3 % des élus ont mis en œuvre le droit de préemption ZAN ou le sursis à statuer ZAN à ce jour.
- 54% des élus répondants sont d'avis que le **SCoT est l'outil le plus adapté** pour atteindre les objectifs fixés par la loi ZAN
- Suivi de près par le **PLU(i)** (53 %)
- 38% des élus insistent sur le fait que des moyens financiers sont nécessaires pour leur permettre d'atteindre ces objectifs
- Il est à noter que le **SRADDET n'est mentionné que par 27% des élus** répondants comme étant un outil adapté pour répondre au ZAN

Avez-vous mis en œuvre le droit de préemption ZAN ?

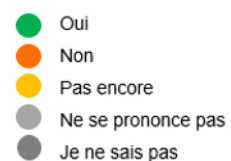


Attention, les réponses des élus ni au SCoT ni à l'intercommunalité sont différentes : 38 % ne sais pas

Avez-vous mis en œuvre le sursis à statuer ZAN ?



Attention, les réponses des élus ni au SCoT ni à l'intercommunalité sont différentes : 40 % ne sais pas



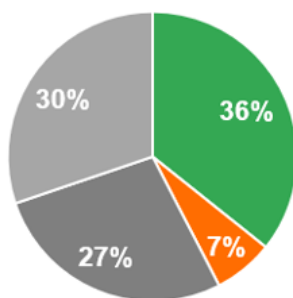
Quels outils/moyens vous semblent adaptés pour vous permettre d'atteindre les objectifs fixés par la loi ?

	Total	Nouvelle-Aquitaine	Bretagne	Auvergne-Rhône-Alpes	Hauts-de-France	Pays de la Loire	Centre-Val de Loire	Occitanie	Provence-Alpes-Côte d'Azur	Bourgogne-Franche-Comté	Normandie	Grand Est	Île-de-France	Corse
Le SCoT (horizon 20 ans)	867 54%	51%	70%	62%	54%	56%	52%	52%	63%	39%	46%	45%	50%	100%
Le PLU(i) (horizon 10 ans)	849 53%	51%	64%	47%	62%	55%	53%	52%	33%	55%	51%	51%	0%	50%
Des moyens financiers	617 38%	42%	54%	36%	36%	39%	41%	35%	49%	42%	30%	27%	0%	50%
Des leviers fiscaux	472 29%	31%	36%	31%	19%	30%	38%	29%	33%	30%	24%	25%	0%	50%
Le droit de préemption	455 28%	27%	35%	31%	21%	42%	34%	27%	31%	24%	19%	22%	50%	50%
Le document régional (SRADDET/SRIF/SAR/PADDUC)	434 27%	25%	31%	27%	38%	29%	32%	25%	18%	16%	26%	24%	50%	50%
Une ingénierie renforcée	395 24%	19%	29%	30%	27%	21%	27%	26%	35%	22%	23%	17%	0%	50%
Le sursis à statuer ZAN	390 24%	25%	32%	28%	22%	20%	20%	24%	29%	18%	24%	22%	0%	0%
Des observatoires	262 16%	21%	19%	14%	10%	18%	18%	15%	24%	18%	19%	11%	50%	50%
Je ne sais pas	234 14%	15%	5%	14%	19%	11%	14%	13%	18%	14%	19%	18%	50%	0%

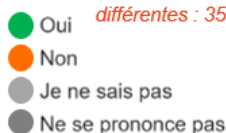
i. Circulaire

- **36% sont favorables à la souplesse** apportée par la circulaire mais 30% déclarent ne pas savoir quoi en penser
- 55% sont favorables à la possibilité d'inscrire du foncier supplémentaire disponible à hauteur de 20% dans le PLU/PLU(i) par rapport aux objectifs fixés par le SCoT
- 54% sont pour l'inscription de ces 20% dans la loi afin de sécuriser juridiquement cette possibilité

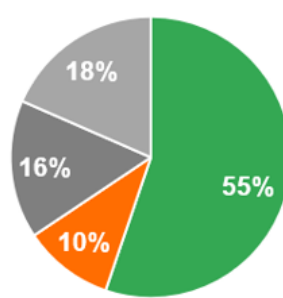
Etes-vous favorable à la souplesse apportée par la circulaire de recommandation du ministre auprès des services de l'Etat ?



Attention, les réponses des élus ni au SCoT ni à l'intercommunalité sont différentes : 35 % ne sais pas

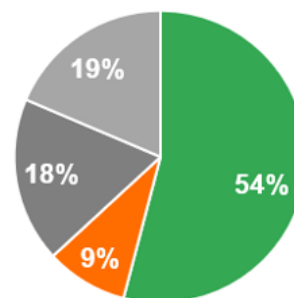


Notamment la possibilité d'inscrire du foncier supplémentaire disponible à hauteur de 20% dans le PLU/PLU(i) par rapport aux objectifs fixés par le SCoT ?



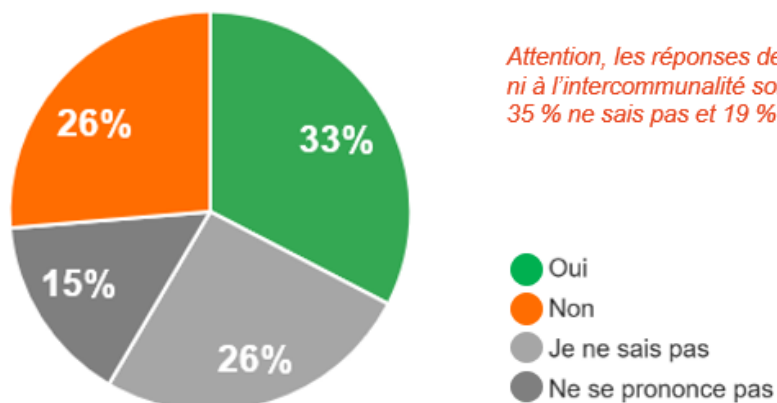
Attention, les réponses des élus ni au SCoT ni à l'intercommunalité sont différentes : 29 % ne sais pas

Si oui, afin de sécuriser juridiquement cette possibilité, êtes-vous favorable à l'inscription de ces 20% dans la loi ?



j. Loi complémentaire ZAN ?

- A la question « Faut-il une nouvelle loi sur le ZAN ? », les avis sont plus partagés : 33% des élus répondants y sont favorables, tandis que 26% ne le souhaitent pas. 26% des répondants ne savent pas, et 15% ne se prononcent pas.



4. COMMENTAIRES LIBRES

Thèmes récurrents sur toutes les questions commentaires libres (toutes régions confondues et sans ordre d'importance)

- Le ZAN risque d'entraîner la mort des communes rurales et d'amplifier la désertification du rural
- La loi ne fait aucune différence entre les territoires ruraux et urbains
- Il faut faire confiance aux élus locaux
- La loi est trop complexe, technocrate, et mériterait d'être simplifiée dans son écriture
- La loi ne fait aucune différence entre les territoires ruraux et urbains
- La loi pénalise les territoires qui faisaient des efforts de réduction de la consommation foncière avant 2021

L'analyse des commentaires écrits¹ par les élus ayant répondu au questionnaire rend immédiatement apparente le décalage de perception du ZAN entre le milieu rural et le milieu urbain : nombreux sont les élus à faire remarquer que les communes rurales sont concernées au même titre que les grandes métropoles et agglomérations, quand bien même leur consommation de foncier avant la loi est perçue différente et économe. Les commentaires expriment le sentiment d'avoir déjà engagé la démarche vers le ZAN, malgré un manque de ressources financières et humaines, mais aussi en l'absence de terrains à renaturer, de friches ou de dents creuses pour compenser leurs besoins de consommation. Le manque de nuance dans l'application du ZAN, son manque de souplesse quant aux spécificités de chaque territoire et sa démarche privilégiant le quantitatif au qualitatif sont également soulignés.

Les commentaires libres expriment un grand sentiment d'inquiétude vis-à-vis du ZAN et de ses conséquences sur les petites communes ; là où certains élus parlent d'amplification du phénomène de désertification des campagnes, d'autres mentionnent leur « mort programmée », parlent de leur « survie », insistant sur le frein potentiel qu'est le ZAN pour le développement, notamment économique, de certains territoires. Ce sentiment d'inquiétude est commun à toutes les régions, et l'un (si ce n'est le) des thèmes récurrents abordés par les élus qui se sont exprimés dans les espaces de commentaires libres.

L'absence de prise en compte des efforts déjà engagés avant 2021 est soulignée dans les commentaires, de même qu'un sentiment d'injustice de la part des territoires ayant été « bons élèves » et qui se sentent à présent pénalisés dans leur enveloppe foncière pour la décennie 2021-2031.

Il ressort par ailleurs de ces commentaires que tous les territoires ne maîtrisent pas les subtilités juridiques liées au ZAN, tel que le sursis à statuer ZAN. Ceci est à mettre en lien avec plusieurs remarques d'élus, qui mettent en avant la nécessité d'effectuer un travail de pédagogie à propos du ZAN auprès des autres élus, mais aussi de leurs administrés.

Tous les commentaires ne sont pas opposés au ZAN, mais certains soulignent le caractère restrictif et brutal de la loi, ainsi que les échéances trop courtes et allant contre les plans d'aménagement à court terme des territoires. Ils soulignent le besoin de textes clairs et précis, insistant sur le caractère encore compliqué du ZAN, dans sa compréhension et dans sa mise en œuvre. Ils regrettent que la circulaire mentionnée dans les questions contribue à la difficulté de compréhension de l'objectif ZAN. D'autres commentaires suggèrent qu'il faudrait repenser la loi, notamment en simplifiant les procédures. Certains insistent sur le fait qu'il faudrait d'abord

¹ Tous les répondants n'ont pas exprimé de commentaires dans les espaces prévus. Ceux-ci n'ont donc pas de valeur statistique. Ils comportent par ailleurs des biais, les commentaires « négatifs » étant sur-représentés.

appliquer la loi existante, soulignant que c'est difficile, compte tenu des changements qui y sont apportés régulièrement.

Sont également mentionnées, les difficultés liées au cumul de différents lois (Littoral, patrimoine, SRU, Montagne, ENR, etc.) sur certains territoires.

Enfin, une phrase revient de manière récurrente dans les commentaires : « Faites confiance aux élus », sur le ZAN d'une part, sur le caractère obligatoire, ou non des PLUi, des SCoT, sur la nécessité de conserver les cartes communes, d'autre part.

Les commentaires expriment l'importance de conserver le pouvoir décisionnel au plus proche des administrés, le PLUi étant perçu comme une perte de compétence locale. Ceux qui s'expriment favorablement sur le PLUi insistent pour que la délégation de la compétence aménagement soit volontaire et non pas obligatoire, et mettent en avant que les PLUi permettent de mutualiser et d'harmoniser les politiques d'un même territoire, et peuvent mener à une bonne appropriation collective de l'objectif de réduction de l'artificialisation.

Sur la question de la carte communale, les avis sont plus mitigés : là où certains s'expriment en faveur de leur disparition, d'autres soulignent leur nécessité en raison de leur coût beaucoup plus abordable qu'un PLU pour les petites communes et en mentionnant qu'elles « permettent une gestion locale et intelligente ».

Plusieurs commentaires indiquent que le SCoT semble la bonne échelle pour commencer la mise en œuvre de l'objectif ZAN, en soulignant notamment qu'il permettrait de « sortir de la hiérarchisation établie dans les EPCI » et d'identifier de manière exhaustive les obligations en matière d'urbanisation, notamment celles liées aux documents régionaux.

D'autres commentaires, au contraire, identifient le PLUi comme le bon vecteur pour l'intégration du ZAN, soulignant qu'il permet d'aligner les politiques.

Qu'ils mettent en avant le SCoT, le PLUi ou le PLU/Carte communale, les commentaires insistent sur un besoin d'appuis techniques, mais surtout de textes de lois plus précis et stabilisés pour intégrer le ZAN.

La question des enveloppes foncières est abordée, à travers la garantie communale, de l'absence d'enveloppe pour les départements et, plus généralement les grands équipements. Sur la garantie communale, si certains la jugent « insuffisante », d'autres la voient comme « discutable » et sa suppression est suggérée par d'autres.

Les énergies renouvelables sont abordées, notamment au sujet de la comptabilisation des projets liés à la production d'énergie renouvelable dans les enveloppes foncières.

D'autres expriment le souhait de voir le ZAN être abrogé, soit totalement, soit pour faire place à une étude au cas par cas en fonction des territoires.

La différence entre consommation d'ENAF et artificialisation n'est pas encore parfaitement identifiée, et les commentaires interpellent sur un besoin de clarifications. De la même façon, est souligné un manque de clarté sur la notion de renaturation, et plusieurs remarques ont été faites indiquant que les territoires ruraux ont moins de surface à renaturer que le milieu urbain.